Association « Les amis de l'Atelier du grand large » 5 rue Jean Macé, 49130 Les Ponts de cé

Tel: 06 44 91 43 78 Courriel: alain@atelierdugrandlarge.fr

Site internet : <u>www.atelierdugrandlarge.fr</u>

Week - end Raku 2024

Fabrication des objets Samedi 23 mars puis Cuissons le week-end des 13 & 14 avril 2024

Au programme:

- Fabrication d'objets en argile spécifique, à l'atelier, un Samedi entre 9h. et 18h. Prévoyez de produire de multiples œuvres ...!
- Dans les jours qui suivent, séchage et cuisson en dégourdi des objets par mes soins.
- Lors du week-end de cuissons, vous procéderez aux différentes opérations de paraffinage, d'émaillage, de cuisson, d'enfumage / tressaillage.
- A l'issue du week-end vous repartirez avec vos œuvres terminées.
- Pique-nique sur place, chacun apportant son panier repas. (possibilité de réchauffer les plats au micro-ondes à l'atelier).

Participation forfaitaire : 125 €uros à régler lors de l'inscription*. Le forfait comprend les matières 1 ères et matériels mis à votre disposition ainsi que l'énergie de cuisson.

Toute inscription implique également votre adhésion annuelle à l'association, soit 10 €uros*, ainsi que l'approbation de la Charte de l'adhérent (au dos de ce document).

NB : le nombre de participants est limité à 8 personnes. En cas de fortes intempéries, le week-end pourra être reporté.

Alain Vienney - céramiste

Le « raku », est né dans le japon du XVIème siècle. Il consiste à cuire aux environs de 1000°C un objet émaillé, à le défourner à cette température pour le placer dans un récipient d'enfumage contenant de la sciure de bois ou tout autres végétaux secs. Conséquence : une réaction forte de l'émail à l'oxyde de carbone. Après un court instant, l'objet est à nouveau saisi avec de grandes pinces et plongé dans de l'eau froide. Le choc thermique provoque un tréssaillage de l'émail, des irisations,... et de surprenants résultats!

Réponse par retour souhaitée		
	Bulletin d'inscription : Raku	
	Prénom	
Adresse		
Téléphone :	Courriel:	
Date:	Signature :	

Participation forfaitaire au stage Raku : 125 €uros*

Adhésion annuelle à l'Association « les Amis de l'Atelier du grand large » : 10 €uros.*

^{*} possibilité de règlement en espèces, par chèque bancaire, chèque-vacances ou virement à notre compte.

Les amis de l'Atelier du Grand Large - CHARTE DES ÉLÈVES ET STAGIAIRES

1° "l'Atelier du Grand Large - École de poterie" est géré par l'association "les Amis de l'Atelier du Grand Large" et occupe par convention les locaux municipaux sis au 5 rue Jean Macé - 49130 Les Ponts-de-Cé. Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.

- 2° Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, maître de stages. Il propose les programmes en concertation avec le bureau de l'association (cours collectifs à l'année, stages ponctuels, événements céramiques). Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.
- 3° La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre. Elle est remise à toute personne s'étant acquittée du montant de l'adhésion. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes activités proposées.
- 4° Outre les activités, cours, stages ou événements céramiques divers, l'adhésion est fondée sur un **engagement collectif et réciproque**. Ainsi chaque adhérent est invité à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale. Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

Ainsi, les adhérents et élèves stagiaires peuvent être sollicités pour apporter une aide à la mise en place, la préparation ou le fonctionnement d'une activité, leur participation ne se résumant pas à la seule pratique de l'activité ou de l'événement.

- 5° Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels. A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à sa disposition.
- 6° Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku par exemple), il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement (éventuellement un avoir pour un prochain stage).

De même, l'abandon en cours d'année d'une activité ou l'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à remboursement.

Cependant, pour les stagiaires inscrits à l'année, sous réserve de place à l'un des cours hebdomadaire (maximum 8 participants), et en accord avec le maître de stage, il est possible de participer ponctuellement à un autre cours collectif; en remplacement de celui qui n'a put être honoré.

7° La présente charte n'est pas exhaustive, elle peut être enrichie à tout moment en accord avec l'ensemble des membres du bureau de l'Association. Elle fera foi si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom	
Signature du stagiaire	date:
précédée de « lu et approuvé » :	